

Compte rendu CTSD DHG des collègues ; Jeudi 29 Janvier 2015.

1. Déclarations liminaires.

FSU

FO

UNSA

2. Intervention Mme Galeazzi

Mme la Directrice d'Académie rassure sur les attitudes des enseignants face aux réactions des élèves lors des événements de ce début d'année. Elle relève beaucoup de bon sens sur les signalements qui ont été faits suite aux débordements : les équipes ont su faire la part des choses sur le terrain.

Suite à ces évènements tragiques, il a fallu et il faut encore prendre des décisions dans un espace d'incertitude. Dans le département, l'intérêt des élèves a toujours été le premier (ce qui a été remarqué par la FCPE).

L'ensemble des personnels s'est rendu compte que les élèves avaient besoin de parler et de trouver un moment et un espace pour cela.

Mme Galeazzi, pour apporter un exemple à son propos, évoque la venue de M. Valls dans un établissement du département au lendemain des attentats de Paris. Le débat avec les élèves a été très spontané. Ils ont même dit d'eux-mêmes qu'ils avaient été choqués par le rôle des médias (propos qui n'ont pas été relayés dans les médias). Les ministres ont été étonnés par cette discussion construite même si elle était spontanée.

Désormais, l'une des priorités de l'Education Nationale sera de travailler sur ces thèmes-là. L'institution et l'Inspection Académique de Seine et Marne en particulier mettront tous les moyens possibles pour accompagner ces rôles importants des équipes pédagogiques.

3. Approbation des procès verbaux

Manque la déclaration du SNES mais validé.

Validation de celui du 19 mars dernier.

4. La dotation en Seine et Marne.

La dotation qui a été allouée à l'académie pour la rentrée 2015 est l'une des plus importantes au point de vue national, ce qui est à relever en particulier en période de crise.

La Rectrice est allée au-delà de l'augmentation prévue des élèves, des dotations en éducation prioritaire. Sa volonté est de continuer à faire augmenter le H/E (le nombre d'heure par élève), en particulier dans le Val de Marne.

Notre H/E, en Seine et Marne, est de 1.21 et est pour le moment une prévision puisque tous les moyens n'ont pas encore été alloués.

Soit 44 équivalents temps plein.

Pour l'éducation prioritaire, l'IA maintient les mêmes conditions mais a aussi prêté attention à leurs effectifs et leurs structures. La répartition des moyens se fait sur la typologie des établissements (ABCD) et leurs effectifs.

Elle évoque **un changement des indices** de classement pour Education prioritaire en particulier l'indicateur de redoublement en 6° .

La dotation permet une large autonomie des établissements. Une attention particulière a été portée aux petits établissements car cette autonomie peut surtout jouer sur les niveaux 5°/4°.

Par rapport aux sortants de l'éducation prioritaire, ni le E/D (nombre d'élèves par divisions) ni le H/E ne se dégradent.

Il y aura **une phase d'ajustement** au mois de juin pour rectifier les dotations des établissements qui voient un nombre important d'élèves arriver.

Pour le moment, la **répartition des IMP** (Indemnités pour Missions Particulières) a été faite de façon théorique car il n'y a pas encore de décret ni de circulaire.

Le dialogue avec les établissements reste ouvert jusqu'au jour de la rentrée pour l'attribution de ces moyens.

Ces IMP ont été calculées en fonction des Activités de Responsabilité en Etablissement qui se faisaient déjà. Elles indemniseront des missions qui ne sont pas des missions d'enseignement.

Qu'en est-il des tutorats par exemple ? Est-ce éligible ?

L'heure de labo est maintenue pour la prochaine rentrée en Seine et Marne dans les établissements ; idem pour le labo de techno. Du moins, cela a été prévu dans les dotations qui ont été communiquées aux établissements, ce sera ensuite un choix d'établissement.

Il n'est pas question que ces IMP mettent en péril les postes des collègues. Si besoin, on jouera sur le pourcentage de ces IMP.

Pour la rentrée 2016, un questionnaire aura lieu sur une nouvelle typologie incluant la grande ruralité. Les sortants vont bénéficier d'un regard sur leurs caractéristiques propres.

Dans une même catégorie, chaque établissement est regardé en fonction de sa taille, de ses caractéristiques.

La question est soulevée des critères qui mériteraient d'être envisagés comme le nombre d'enfants placés qui augmente et qui pourrait entrer dans la dotation donnée au collège.

A propos du **nombre grandissant des élèves** posant des problèmes de comportements voire de décrochage :

Des personnes ressources qui peuvent se déplacer pour apporter une aide à des équipes (très efficace dans le 1^{er} degré, à voir comment le mettre en place dans le 2nd degré).

Possibilités de faire une alternance entre collège et des structures externes jusqu'à ce que l'élève retrouve une situation, un comportement plus stable.

Des personnes ressources pour les élèves dys, les HPI. Mais y aura-t'il des créations de postes d'enseignants spécialisés ? « Cela se pourrait ».

Les équipes doivent recenser les besoins et les faire remonter dans les cas des élèves à besoins particuliers.

En Ulis, ouverture de 7 classes en collège pour la rentrée 2015. Mais des besoins dans des lieux précis, donc des collèges qui vont y être obligés. A terme, plus d'un collège sur deux aura une Ulis.

L'intégration de ces élèves ne se fait que dans certaines disciplines car n'ont pas le niveau pour d'autres. En EPS, les collègues sont très souvent confrontés à ces inclusions (ont été formés pour intégrer les enfants en situation de handicap, seulement, c'était il y a longtemps).

43 ULIS actuellement, 50 pour la rentrée prochaine.

Si il y a des baisses des moyens pour certaines SEGPA, c'est qu'il y a des effectifs moindres donc fermeture de certaines divisions.

Les REP+ n'ont pas encore leur dotation finale (manque le 1.1).

Vote de la dotation globale:

Contre : 8 (FSU et FO)

Pour :0

Abstention :2 (UNSA et SNALC)